

FICHE SIGNALÉTIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

C26629
01 00

=====
Section 1 -- IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NUMÉRO DU PRODUIT

C26629

Santé 3*
Inflammabilité 4
Réactivité 0

NOM DU PRODUIT

60201 CARBURETOR CLEANER

NOM DU FABRICANT

Wynn's Canada Ltd.
7090 Edwards Blvd.
Mississauga, Ont. L5S 1Z1

NO. DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE
(216) 566-2917

DATE DE PRÉPARATION

07-28-2011

NO. DE TÉLÉPHONE ORDINAIRE
(800) 832-2541

=====
Section 2 -- COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

% EN POIDS	CAS No.	INGRÉDIENT	UNITÉS	PRESSION VAPEUR
12	74-98-6	Propane		
		ACGIH TLV	2500 ppm	760 mm
		OSHA PEL	1000 ppm	
12	106-97-8	Butane		
		ACGIH TLV	800 ppm	760 mm
		OSHA PEL	800 ppm	
25	108-88-3	Toluène		
		ACGIH TLV	50 ppm (peau)	22 mm
		OSHA PEL	100 ppm (peau)	
		OSHA PEL	150 ppm (peau) STEL	
3	100-41-4	Éthylbenzène		
		ACGIH TLV	100 ppm	7.1 mm
		ACGIH TLV	125 ppm STEL	
		OSHA PEL	100 ppm	
		OSHA PEL	125 ppm STEL	
17	1330-20-7	Xylène		
		ACGIH TLV	100 ppm	5.9 mm
		ACGIH TLV	150 ppm STEL	
		OSHA PEL	100 ppm	
		OSHA PEL	150 ppm STEL	
4	67-56-1	Alcool méthylique		
		ACGIH TLV	200 ppm (peau)	92 mm
		ACGIH TLV	250 ppm (peau) STEL	
		OSHA PEL	200 ppm (peau)	
		OSHA PEL	250 ppm (peau) STEL	
2	123-42-2	Alcool diacétonique		
		ACGIH TLV	50 ppm	1.2 mm
		OSHA PEL	50 ppm	
25	67-64-1	Acetone		
		ACGIH TLV	500 ppm	180 mm
		ACGIH TLV	750 ppm STEL	
		OSHA PEL	1000 ppm	

Suite à la page 2

=====
 Section 3 -- IDENTIFICATION DES RISQUES

SOURCES D'EXPOSITION

Dependant des conditions d'utilisation, l'exposition à ce produit peut se produire par l'ASPIRATION et/ou par le contact avec les YEUX ou la PEAU. Afin de réduire l'exposition au minimum, suivez les recommandations pour l'usage approprié, la ventilation et l'équipement de protection personnelle.

EFFET DE LA SUREXPOSITION

Irrite les yeux, la peau et le système respiratoire de la partie supérieure du corps.

Peut causer la dépression nerveuse. Une sur-exposition excessive à ce produit peut entraîner la perte de conscience, voire même la mort.

SYMPTÔMES DE SUREXPOSITION

Les maux de tête, l'étourdissement, la nausée et la perte de coordination des mouvements sont tous des symptômes d'exposition excessive aux vapeurs ou à la brume de pulvérisation.

La rougeur et les démangeaisons ou la sensation de brûlure peuvent indiquer une exposition excessive des yeux ou de la peau.

ETAT DE SANTÉ AGGRAVÉ PAR EXPOSITION

En général, aucun problème de santé n'y est attaché.

CANCÉROGÉNÉICITÉ

Voir la Section 11.

 =====
 Section 4 -- PREMIERS SOINS

Si ASPIRE: Si une personne en est affectée, l'aider à sortir des lieux. Rétablir la respiration. Aider la personne à rester calme et au chaud.

Sur la PEAU: Laver à fond les parties affectées avec de l'eau et du savon.
Enlever les habits contaminés et les laver avant de les porter de nouveau.

Dans les YEUX: Rincer les yeux à grande eau pendant 15 minutes.
Aller voir un médecin.

Si AVALÉ: N'incitez pas la personne à vomir. Aller voir un médecin immédiatement.

 =====
 Section 5 -- MESURES EN CAS D'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR	LIE	LSE
Propellant < 0 F	1.0	36.5

MOYENS D'EXTINCTION

Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse

DANGERS D'INCENDIE OU D'EXPLOSION EXCEPTIONNELS

Les contenants peuvent exploser s'ils sont exposés à une très grande chaleur.

L'application aux surfaces chaudes exige qu'on prenne des précautions spéciales.

En cas d'urgence, une exposition excessive aux produits de décomposition peut constituer un danger pour la santé. Les symptômes peuvent ne pas se manifester immédiatement. Voir le médecin.

Suite à la page 3

=====
MESURES PARTICULIÈRES DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

On doit utiliser l'équipement de protection complète y compris un appareil de respiration auto-alimenté.

La pulvérisation avec de l'eau peut être inefficace. Si on se sert de l'eau, l'ajutage pour brume est préférable. On peut se servir de l'eau pour refroidir les contenants fermés afin d'empêcher l'augmentation de la pression et la possibilité d'une combustion automatique ou l'explosion en cas d'exposition à une chaleur extrêmement grande.

=====
Section 6 -- MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL-----
MESURES À PRENDRE LORSQUE DES MATIÈRES SONT RENVERSÉES OU ÉVAPORÉES

Enlever toute source de combustion. Bien aérer.
Nettoyer avec un absorbant non réactif.

=====
Section 7 -- MANUTENTION ET ENTREPOSAGE-----
CATÉGORIE D'ENTREPOSAGE

NFPA 30B Level 3 Aerosol

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE DE LA MANIPULATION

Tenir loin de la chaleur, étincelles et de flamme nue. Les vapeurs peuvent s'accumuler rapidement et s'enflammer et causer une explosion.

Aucours de l'utilisation de ce produit jusqu'à la disparition de toutes les vapeurs: Garder l'endroit bien aéré. Eviter de fumer. Eteindre toute flamme, veilleuse d'appareils et réchauds. Couper la courant des poêles, des outils et appareils électriques ainsi que de toute autre source de combustion.

Suivre les procédures approuvées pour attacher solidement et pour permettre l'écoulement de l'électricité dans le sol.

Contenu sous pression. Ne pas ouvrir, incinérer ou exposer à des températures au dessus de 120 Fahrenheit. La chaleur des rayons du soleil, des radiateurs, des réchauds, de l'eau chaude, ou provenant de toute autre source, peut provoquer l'explosion du contenant. Ne pas avaler. Garder hors de la portée des enfants.

=====
Section 8 -- MESURES DE CONTRÔLE ET DE PROTECTION EN CAS-----
D'EXPOSITION-----
PRÉCAUTIONS À PRENDRE AUCOURS DE L'UTILISATION

N'utiliser ce produit que dans un endroit bien aéré.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Eviter d'aspirer les vapeurs et la brume de vaporisation.

Bien se laver les mains après l'utilisation.

VENTILATION

Un système permettant l'échappement local des produits est préférable. Si l'exposition aux produits de la 2e section est maintenue au-dessous des limites d'exposition applicables, le système d'échappement global est acceptable.

=====
 PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Si on ne peut pas maintenir, par simple ventilation, le niveau auquel on s'expos personnellement en dessous des limites applicables, porter un respirateur à filtre de vapeur organique et particules approprié et bien ajusté approuvé par NIOSH/MSHA pour se protéger contre les produits de la 2e section.

GANTS PROTECTEURS

Aucun n'est exigé pour l'application normale des produits aérosol, lorsqu'on n'attend qu'un minimum de contact avec la peau. Pour un contact prolongé et répété, portez des gants résistants aux produits chimiques.

LUNETTES DE SÉCURITÉ

Porter les lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux non perforés.

AUTRES PRÉCAUTIONS

L'utilisation inappropriée de ce produit en le concentrant et en l'aspirant intentionnellement peut être dangereuse ou peut même causer la mort.

 =====
 Section 9 -- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

POIDS DU PRODUIT	6.11 lb/gal	732 g/l
DENSITÉ	0.74	
COURBE D'ÉBULLITION	<0 - 342 F	<-18 - 172 C
POINT DE FUSION	P.D.	
VOLUME VOLATIL	100 %	
VITESSE D'ÉVAPORATION	Plus vite que l'Éther	
DENSITÉ DE LA VAPEUR	Plus lourd que l'Air	
SOLUBILITÉ DANS L'EAU	P.D.	
COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (Théorique)	Volatil Poids 75.00 % Moins d'eau et de solvants exemptés	

 =====
 Section 10 -- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ -- Stable

CONDITIONS À ÉVITER

Aucun connu.

INCOMPATIBILITÉ

Aucun connu.

PRODUITS DANGEREUX DÛ À LA DÉCOMPOSITION

Par combustion: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Ne Peut Pas De Produire

=====
 Section 11 -- DONNÉES TOXICOLOGIQUES
 =====

RISQUES DE SANTÉ CHRONIQUES

À partir de données expérimentales provenant d'études suffisantes menées chez les animaux et d'études insuffisantes menées chez humains, l'éthylbenzène est classifié par le CIRC comme étant possiblement carcinogène chez les humains (group 2B). On a constaté une augmentation de certains types de cancer, y compris des tumeurs du rein chez les rats et des tumeurs du poumon et du foie chez les souris, lorsque ces animaux ont été exposés à l'inhalation de concentrations élevées d'éthylbenzène à long terme. Toutefois, ces effets n'ont pas été observés chez les animaux exposés à de plus faibles concentrations d'éthylbenzène. Jusqu'à présent il n'y a aucune preuve suggérant que l'éthylbenzène provoque le cancer chez les humains.

L'exposition, excessive et prolongée, aux solvants de la 2 section peut entraîner de mauvaises conséquences aux systèmes du foie, urinaire, cardio-vasculaire et reproductif.

Il existe des rapports de recherches qui associent des troubles permanentes du cerveau et du système nerveux à l'exposition excessive, répétée et prolongée aux solvants.

 =====
 INFORMATION TOXICOLOGIQUE
 =====

CAS No.	Ingredient					
74-98-6	Propane	LC50	RAT	4HR	Pas Disponible	
		LD50	RAT		Pas Disponible	
106-97-8	Butane	LC50	RAT	4HR	Pas Disponible	
		LD50	RAT		Pas Disponible	
108-88-3	Toluène	LC50	RAT	4HR	4000	ppm
		LD50	RAT		5000	mg/kg
100-41-4	Éthylbenzène	LC50	RAT	4HR	Pas Disponible	
		LD50	RAT		3500	mg/kg
1330-20-7	Xylène	LC50	RAT	4HR	5000	ppm
		LD50	RAT		4300	mg/kg
67-56-1	Alcool méthylique	LC50	RAT	4HR	64000	ppm
		LD50	RAT		5630	mg/kg
123-42-2	Alcool diacétonique	LC50	RAT	4HR	Pas Disponible	
		LD50	RAT		4000.	mg/kg
67-64-1	Acetone	LC50	RAT	4HR	Pas Disponible	
		LD50	RAT		5800	mg/kg

 =====
 Section 12 -- DONNÉES ÉCOLOGIQUES
 =====

Aucunes données disponibles.

Suite à la page 6

=====
 Section 13 -- DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les déchets provenant de ce produit peuvent être dangereux, selon la définition donnée dans la "U.S. Resource Conservation and Recovery Act" (RCRA) 40 CFR 261.

On doit soumettre les déchets au test de combustion afin de déterminer les numéros de l'EPA applicables.

Ne pas incinérer. Éliminer la pression dans le contenant. Se débarrasser du contenu conformément aux lois anti-pollution fédérales, provinciales et municipales.

 =====
 Section 14 -- DONNÉES SUR LE TRANSPORT

Aucunes données disponibles.

 =====
 Section 15 -- DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

SARA 313 (40 CFR 372.65C) AVIS DE FOURNISSEUR

CAS No.	CHIMIQUE/COMPOSÉ	% by WT	% Element
108-88-3	Toluène	25	
100-41-4	Éthylbenzène	3	
1330-20-7	Xylène	17	
67-56-1	Alcool méthylique	4	

CALIFORNIA PROPOSITION 65

AVERTISSEMENT: Ce produit des matières chimiques connue de l'État de la Californie qui peut causer le cancer, dommages à la naissance ou autre malformation congénitale.

DONNÉES SUR LA TSCA

Tous les produits chimiques dans ce produit sont énumérés, ou exemptez de l'énumération, sur le inventaire de TSCA.

 =====
 Section 16 -- AUTRES DONNÉES

Cette FTSS a été préparée conformément aux exigences du SIMDUT; les données sont toutefois présentées sous 16 rubriques.

Les renseignements donnés ci-haut se rapportent à ce produit suivant sa formule actuelle et s'appuient sur les données disponibles en ce moment. L'addition de diluant et autres additifs peut changer considérablement les risques associés à ce produit et sa composition. Etant donné que nous n'avons pas de contrôle sur les conditions d'utilisation, nous ne donnons aucune garantie, explicite ou implicite et nous n'assumons aucune responsabilité concernant l'usage, quel qu'il soit, de ces renseignements.